



## RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « DRIFT FEVER »

### Article 1 – Organisation

La société Bastien Zecchini, immatriculée sous le numéro de Siret: 883 261 406 00010, dont le siège social est situé à 77 Cité Vicat 06440 PEILLON, organise un jeu concours intitulé « Drift Fever », avec obligation d'achat, accessible sur le site internet <https://www.bzecchiniart.com> .

### Article 2 – Objet du jeu

Le jeu a pour objet de permettre aux clients du site de tenter de gagner deux entrées Week-end pour l'événement "Slide Festival 2025" à Pipay 38570, sous réserve de passer une commande pendant la durée du jeu.

### Article 3 – Durée

Le jeu est ouvert du 25/06/2025 à 00h00 au 20/07/2025 à 23h59 (heure de Paris).

Toute commande passée en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

### Article 4 – Conditions de participation

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique :

âgée de 18 ans ou plus

résidant en France métropolitaine

ayant passé une commande sur le site pendant la période du jeu

Chaque commande validée (peu importe son montant) donne droit à 1 participation par tranche de 10€ d'achat.

La participation est automatique : aucun formulaire n'est à remplir.

Ne sont pas autorisés à participer :

Les membres du personnel de l'organisateur

Toute personne ayant collaboré à l'organisation du jeu

#### Article 5 – Lots

Sont mis en jeu :

2 places pour le Slide Festival 2025 ayant lieu le 5,6 et 7 septembre 2025 à Pipay 38570

Valeur unitaire estimée : 2x55€

Les lots ne peuvent en aucun cas être échangés contre une valeur monétaire, remboursés ou cédés à un tiers.

#### Article 6 – Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué le 23/07/2025 parmi toutes les commandes éligibles passées pendant la durée du jeu.

Le tirage au sort sera réalisé à l'aide d'un outil aléatoire (ex : Random.org) par l'organisateur ou toute personne désignée par lui.

Les gagnants seront contactés par e-mail à l'adresse utilisée lors de leur commande, dans un délai de 5 jours ouvrés après le tirage.

En l'absence de réponse dans un délai de 7 jours, le lot sera attribué à un autre participant.

## Article 7 – Frais

Aucun remboursement des frais de participation ne sera effectué, le jeu étant lié à un achat.

## Article 8 – Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable :

En cas d'annulation ou de report de l'évènement

En cas de dysfonctionnement du site internet ou de la plateforme de paiement

En cas de perte ou de vol des places une fois envoyées

## Article 9 – Données personnelles

Dans le cadre du jeu, des données à caractère personnel sont collectées pour les besoins du tirage et de la remise des lots (nom, e-mail, numéro de commande).

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données en contactant : [adresse email RGPD de votre entreprise].

Les données ne seront conservées que le temps nécessaire à l'organisation du jeu et supprimées au plus tard 90 jours après la remise des lots.

## Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.